

Bilan de l'opération Top Vacances Été 2001 - Versement du solde des subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour la deuxième année consécutive, la Ville a coordonné la mise en oeuvre de l'opération Top Vacances.

Grâce à une mobilisation importante des structures de quartier et des associations locales, le dispositif vise à proposer aux enfants et aux familles une large palette d'activités de loisirs accessibles à tous.

L'information est assurée en amont par le secteur Communication de la Ville qui édite une brochure décrivant les diverses propositions sportives, culturelles et de loisirs et les conditions d'accès.

Cet été, plus de 3 400 jeunes ont été concernés par Top Vacances pour un total de plus de 21 500 journées-activités.

Le programme prévisionnel a été présenté lors du Conseil Municipal du 31 mai 2001 qui a adopté une attribution de subventions sur la base des budgets prévisionnels.

La Ville assure la gestion financière du programme et le versement des subventions aux associations.

Elle a reçu le soutien financier de :

- l'Etat (Jeunesse et Sport) au titre du Contrat Educatif Local à hauteur de 231 075 F (35 227,15 €),
- du Département à hauteur de 82 250 F (12 538,93 €),
- de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 243 320 F (37 093,89 €) représentant un premier acompte dans le cadre du Contrat Temps Libre.

Le tableau ci-après présente le montant des subventions à attribuer après étude des bilans remis par les associations.

Le solde, 178 026 F (27 139,89 €), sera versé par la Ville qui recevra une subvention de la CAF de 48 227 F (7 352,16 €) et attribuera pour sa part des subventions à hauteur de 129 799 F (19 787,73 €).

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer les subventions aux associations citées dans le tableau ci-après pour un montant de 178 026 F (27 139,89 €) sur le chapitre 92.824.6574.47001 après transfert d'un montant de 70 728 F (10 782,41 €) en provenance de l'imputation 92.422.6288.47041,
- autoriser l'encaissement d'une subvention de 48 227 F (7 352,16 €) de la CAF qui sera inscrite par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, dès réception de l'avis attributif en recettes au chapitre 92.824.7478.47001 et en dépenses au chapitre 92.824.6574.47001 puis transférée au chapitre 92.422.6288.47041.

TOP VACANCES ETE 2001 REALISE

Associations	Subventions prévisionnelles	Acomptes versés	Subventions après bilan	A verser CM 13/12/2001		Dont CAF		Dont Ville	
				F	€	F	F	F	F
ESB.M.	15 400	12 320	15 400	3 080	469,54			3 080	
Sports Vacances Orchamps	20 000	17 398	17 398	0	0,00				
Profession Sports 25	24 000	12 800	24 755	11 955	1 822,53	1 879		10 076	
ETE divers - Comité Rosemont/St-Ferjeux	63 035	51 256	64 025	12 769	1 946,62	3 168		9 601	
ETE - MJC Palente	121 350	97 080	162 986	65 960	10 047,30	28 888		37 018	
ETE divers - ASEP du FJT	53 700	42 960	60 272	17 312	2 639,20	5 858		11 454	
ETE «j'emmène mes parents en vacances» - PEP	130 000	120 000	143 000	23 000	3 506,33	8 434		30 566	
ETE divers - PEP	40 000	16 000	40 000	24 000	3 658,78			8 000	
SNB	11 200	11 200	11 200	0	0,00				
PARI	15 000	13 500	15 000	1 500	228,67			1 500	
Bison Sports	16 150	14 535	25 650	11 115	1 694,47			11 115	
OR'ANGE	7 389		7 389	7 389	1 126,45			7 389	
TOTAL	517 224	409 049	587 075	178 026	27 139,89	48 227		129 799	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2001.